

LE
THÉÂTRE A DIJON

1422-1790

PAR

Louis DE GOUVENAIN

CONSERVATEUR DES ARCHIVES DE LA VILLE DE DIJON
INSPECTEUR DES ARCHIVES COMMUNALES DE LA COTE-D'OR
MEMBRE DE LA COMMISSION DES ANTIQUITÉS
ET DE PLUSIEURS SOCIÉTÉS SAVANTES



DIJON

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE EUGÈNE JOBARD

1888

U.C.D. LIBRARY

le Maire d'user de son autorité pour enjoindre à ces deux filles « de vider » la ville et de le laisser tranquille. »

Un arrêté du 13 mai 1641 permet au Hollandais Mathieu Dupuitz de montrer un dromadaire au jeu de paume de la Petite Salamandre (1), ainsi que de faire battre le tambour dans les rues pour annoncer ce spectacle, et, le 4 janvier 1652, le sieur Guy la Bille, « joueur d'instruments, figures artistielles et gouverneur d'animaux féroces du Roi, » est autorisé à faire voir ces figures et ces animaux, à condition de ne prendre que deux sous par personne, « en sorte néanmoins qu'il n'en arrive aucun accident, à peine » d'en être responsable par corps (2). »

Au mois de septembre 1660, lisons-nous au manuscrit Gaudalet (3) où le fait est signalé comme digne de remarque, « il passa par Dijon un lion » des plus grands et des plus puissants avec un singe qui dansoit sur la corde » avec tant d'adresse qu'il faisoit tout ce que les plus excellents danseurs » de corde peuvent faire. »

Au mois de novembre 1665, l'Allemand Laves et le Hollandais Villemart dansaient et montraient divers animaux, dont on ne désigne pas l'espèce, au tripot de la Poissonnerie, où le prix des places fut fixé à 5 sous par personne et le paiement d'une redevance de 11 livres exigée au profit des pauvres de l'hôpital (4).

Le 1^{er} février 1686, le sieur Barrat obtint la permission de montrer « un » oiseau de mer curieux auquel il donnoit dans sa requête le nom d'« Onocrati (5), » à condition de ne pas demander plus de 3 sous 6 deniers par personne et « à la charge d'observer et garder les festes et dimanches pendant le service divin (6). »

Enfin le 11 mai 1749, « il arriva à Dijon un rhinoceros, qui avoit fait grand

(1) Archives municipales, B, 278, f^o 152.

(2) Id., B, 290, f^o 232.

(3) Ms. n^o 455, de la Bibliothèque de la ville de Dijon, p. 134.

(4) Archives municipales, B, 301, f^o 139.

(5) Il s'agit probablement ici du pélican appelé *onocrotale* par les anciens qui comparaient son cri au braiement de l'âne.

(6) Archives municipales, B, 324, f^o 193.

» bruit à la foire de Saint-Germain. » Il avait été, dit le *Mercur*e (1), « appri-
» voisé de jeunesse ; c'est un animal fort curieux et fort rare même dans son
» pays ; c'est l'ennemi de l'éléphant. On y a couru en foule et tout le monde
» l'a vu ; il a séjourné sept jours à Dijon. »

Des chiens savants parurent en 1781 sur la scène où avait joué Le Kain et
chanté Caillot, et c'est par eux que je terminerai ce que j'avais à dire des
petits spectacles. A la requête de l'Italien Pierre Castelly, lui exposant « qu'il
» est venu à Dijon avec une nombreuse troupe de chiens, qu'il a élevé à
» faire l'imitation de différents métiers et des représentations toutes éton-
» nantes, » la Chambre de ville lui permet, aux termes d'une délibération
du 22 septembre, de faire voir ces chiens à la salle « de spectacle, à la
» charge d'y rétablir les dégradations qu'ils pourroient y faire (2). »

(1) Page 54.

(2) Archives municipales, B, 415, f^o 94.